

Élections  
professionnelles  
du 29/11 au 6/12/2018  
**JE VOTE SNES  
JE VOTE FSU**



# Mémo Elections professionnelles

## 29 novembre - 6 décembre 2018



Chèr(e) collègue,

Entre le 29 novembre et le 6 décembre, l'ensemble de la profession vote !

Les élections professionnelles sont un évènement important pour définir la représentativité syndicale dans l'Education Nationale. Pour le SNES et pour la profession, il est primordial que le taux de participation soit élevé. Le gouvernement veut « faciliter une déconcentration managériale » de la Fonction publique - autrement dit donner davantage de poids au management local - et pour cela, il veut notamment supprimer le « paritarisme » où les représentants des personnels siègent à égalité avec l'administration pour toutes les opérations liées à nos carrières (mutations, avancement, promotion à la hors classe ou à la classe exceptionnelle, congé formation, liste d'aptitude ...).

Le projet gouvernemental représenterait un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la Fonction publique ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels. En attaquant le paritarisme, le gouvernement s'attaque d'abord et avant tout aux droits des personnels, mais aussi à une certaine conception de la Fonction Publique que nous défendons.

La forte participation aux élections qui sera évidemment analysée précisément par le ministère, est une des réponses à ces attaques.

Nous comptons sur ton investissement pour permettre au maximum de collègues de ton établissement de voter. Or, le vote électronique n'est pas sans poser des problèmes d'ordre aussi bien technique que d'organisation. C'est pourquoi nous espérons que ce mémo te permettra de répondre aux collègues pour saisir les enjeux du vote et pour que les contraintes d'un vote électronique ne soient pas un obstacle.

Pour tout problème, il est très important de nous contacter soit par téléphone (04 78 58 03 33) soit par mail ([s3lyo@snes.edu](mailto:s3lyo@snes.edu)).

Ludivine Rosset, secrétaire académique

Pour les CAPAs, les CCPs **votez :**

Pour les CTs  
**votez :**



## Idee reçue n°1 - Le SNES est toujours contre, il refuse les évolutions du métier

**Au contraire, le SNES aspire à de nombreux changements** ... Il débat avec les personnels, les chercheurs, les parents pour obtenir des évolutions qui permettront de lutter contre l'échec scolaire, de travailler mieux et en équipe. Par exemple, en obtenant des temps de concertation, en menant la réflexion sur l'évaluation des élèves, en réfléchissant sur la question du climat scolaire dans les établissements ou en engageant le débat sur la question du bac au moment où se multiplient les annonces sur sa réforme ou sa disparition programmée ... Nous ne sommes ni défenseurs d'un statu quo ou d'un hypothétique retour à un passé mythifié, ni les accompagnateurs zélés des réformes : nous avons un projet pour l'école.

**La force du SNES est de ne pas être dans la posture**, de toujours se prononcer sur les projets qu'on nous présente après une analyse. Quand le SNES dénonce un projet, c'est en raison de ses conséquences délétères pour les personnels et les élèves.

- ✓ Si nous nous sommes opposés à la réforme du collège 2016, c'est parce que, selon nous, le renforcement de l'autonomie et la remise en cause des disciplines qui sont un des fondements de notre identité professionnelle allaient à l'encontre de notre conception de l'École et de l'intérêt des élèves qui nous sont confiés.
- ✓ Si nous menons l'opposition que la réforme du lycée, c'est parce qu'elle attaque nos disciplines, qu'elle répond à des objectifs budgétaires et non pédagogiques, qu'elle dégrade nos conditions de travail et l'offre de formation pour les élèves

**Le SNES et la FSU ont un réel savoir-faire en terme de conseils individuels, mais aussi d'analyse et de mobilisation sur les réformes** (sur la réforme du lycée, dès 2017, nous avons pointé sa dimension budgétaire et chiffré les impacts en terme de postes).

## Idee reçue n°2 - Voter, ça ne sert à rien !

**Et pourtant l'arbitraire, le « fait du prince »,** l'opacité des décisions, cela nous concerne. L'équité et la transparence pour les opérations de mouvement, de promotion, d'accès à la hors classe, ... cela ne va pas tout à fait de soi. Combien de collègues par exemple auraient été lésés si nos propositions d'améliorations dans tous les groupes de travail et commissions n'avaient pas été retenues ?

Le projet du gouvernement est justement de mettre fin **au paritarisme**, c'est-à-dire un système dans lequel chaque collègue est certain de voir ses droits respectés, un système dans lequel le SNES-FSU bataille pour améliorer la situation individuelle et collective des personnels. **Voter SNES, c'est une réponse aux projets du gouvernement, c'est refuser la mise en place d'un système arbitraire et c'est aussi envoyer un message fort à Blanquer : conforter un syndicat majoritaire, combatif qui fait preuve de constance dans son analyse de la politique éducative.**

**On a tous été à un moment ou à un autre concerné par ce qui se passe dans les instances :** voter, c'est désigner des élus qui ont un rôle concret dans notre quotidien. Les DHG, les postes, les moyens de vie scolaire, nos carrières ... Nombreux sont les exemples, ces dernières années, d'avancées obtenues de haute lutte par les commissaires paritaires du SNES-FSU dans l'académie. Le renoncement du rectorat au blocage des postes (postes ECLAIR notamment) au mouvement intra, l'utilisation optimale des contingents alloués pour les congés de formation, l'abandon du projet d'affecter les TZR d'abord en éducation prioritaire : toutes ces victoires sont à porter au crédit de l'action du SNES-FSU en CAP...

**Ne pas voter, c'est laisser la parole aux autres** qui ont parfois des projets/propositions très éloignés de ce que souhaite la profession.

## Idee reçue n°3 - C'est illisible et compliqué. Je ne comprends pas pourquoi il y a des votes différents et des noms différents : SNES et FSU ?

- ✓ **le SNES-FSU :** syndique les personnels d'enseignement et d'éducation du 2nd degré
- ✓ **la FSU :** fédération de syndicats dans l'Education mais aussi plus globalement dans la Fonction publique. Le SNES est donc un des syndicats de la FSU

**Tous les personnels peuvent être représentés par la FSU** (infirmière, assistante sociale, personnel administratif, enseignants, CPE, PsyEN, AED, contractuels, ...) et c'est notre force dans les instances telle que le CTA (interventions fortes car les élus sont divers et peuvent porter les différentes problématiques).

Tous les personnels de la Fonction Publique sont appelés à désigner leurs représentants à l'occasion des élections professionnelles qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre. L'occasion de voir apparaître des sigles qui vous sont peut-être inconnus : CAPA, CAPN, CTA, CTM, CCP.

## Mais dans mon quotidien, à quoi ça sert ?

### CT : Comité Technique :



CTA, CTM : Tous les électeurs y compris les stagiaires

#### Qu'est-ce que c'est ?

Il est consulté sur :

- ✓ le fonctionnement des établissements,
- ✓ la gestion prévisionnelle des effectifs,
- ✓ les créations et suppressions de poste (heures d'enseignements, dotations en AED et CPE, personnels administratifs,...
- ✓ les cartes de formation (langues vivantes, options, etc.),
- ✓ et plus largement sur les conditions de travail.

#### Que font les élus de la FSU ?



- **obtenir plusieurs dizaines de créations de postes**, et donc autant de possibilités en plus pour muter et améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves
- **intervenir sans relâche** sur la lourdeur des effectifs et le manque de personnels, en particulier le manque de remplaçants
- **obtenir des avancées** pour une entrée dans le métier plus adaptée, même si le chemin est encore long !
- **s'opposer aux tentatives de redéploiement de postes** de CPE et d'AED et exiger des créations à la hauteur des besoins dans les vies scolaires
- **lutter contre la fermeture** des CIO et le démantèlement de l'ONISEP.
- **exiger une réelle médecine du travail**

### CAP : Commission Administrative Paritaire



CAPN : Agr. - Cer,  
- CPE - PSYEN -  
Ch. SUP  
CAPA : Agr. - Cer  
- CPE - PSYEN

#### Qu'est-ce que c'est ?

Elle est consultée sur :

- ✓ l'avancement d'échelon,
- ✓ les contestations d'évaluation,
- ✓ l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle,
- ✓ les postes adaptés
- ✓ les congés de formation,
- ✓ Les mutations inter et intra-académiques.

#### Que font les élus du SNES-FSU ?



Le travail des élus du SNES-FSU : vérifier minutieusement chaque opération de carrière afin de s'assurer que les droits de tous les collègues sont respectés, et ainsi mettre en échec les tentations arbitraires de l'Administration.

#### Dans l'académie de Lyon, la pugnacité des élus du SNES-FSU a permis des avancées notables

- **chaque année des dizaines de barèmes corrigés** et, en moyenne, 20% du projet de mutation intra corrigé et amélioré.
- **une meilleure reconnaissance de certaines situations** (TZR, éducation prioritaire, Ain Est, situation familiale...)
- **moins de déséquilibres dans les promotions** (déséquilibres hommes/femmes, liés à la discipline ou à l'éloignement géographique)
- **moins d'arbitraire lié au moment de l'inspection** dans la carrière
- **des carrières accélérées pour tous**, en particulier pour l'accès à la hors classe

### CCP : Commission Consultative Paritaire



CCP : AED - AESH  
- Non-Titulaires

#### Qu'est-ce que c'est ?

Elle est consultée sur les questions relatives aux licenciements et aux sanctions disciplinaires, et toute autre question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires (enseignants, CPE, PSYEN, AED, AESH).

#### Que font les élus du SNES-FSU ?

- **examen de l'accès** aux congés formations ou affectation pour les MA et contractuels en CDI,
- **exigence d'une revalorisation** pour tous,
- **défense des droits** pour les AED et AESH : recrutements, droit à la formation, contrats de travail (notamment le temps de travail).

Pour les CAPAs, les CCPs **votez :**

Pour les CTs  
**votez :**





Entre le 29 novembre et le 6 décembre

**Votez et faites voter  
dès le premier jour !**



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## ① Je me connecte à mon espace électeur :

- ✓ Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle ([prenom.nom@ac-lyon.fr](mailto:prenom.nom@ac-lyon.fr))
- ✓ Je saisis mon mot de passe personnel électeur (si vous n'avez pas encore défini votre mot de passe, voir ci-dessous)

## ② Je clique sur « voter »

Plutôt en bas de page (Sur cet espace vous avez aussi les scrutins, les listes présentées et les professions de foi)

## ③ Je saisis

- ✓ Mon identifiant électeur qui figure sur la notice de vote remise dans votre établissement entre le 5 et le 13 novembre.  
(si vous n'avez pas eu votre notice de vote ou si vous l'avez égarée : voir ci-dessous)
- ✓ Mon mot de passe personnel électeur

## ④ Je vote à tous les scrutins qui me concerne

(en fonction de ma catégorie, j'ai entre 2 et 4 votes à effectuer)

	CT Académique	CT Ministériel	CAP Académique	CAP Nationale	CCP
Agrégé.e - Certifié.e CPE - PSYEN (Titulaires)					
Agrégé.e - Certifié.e CPE - PSYEN (Stagiaires)					
Chaire supérieures					
PEGC					
Non-titulaires AED/AESH					

### Je n'ai pas encore défini mon mot de passe

- ✓ je me connecte à mon espace électeur
- ✓ je saisis mon adresse de messagerie professionnelle ([prenom.nom@ac-lyon.fr](mailto:prenom.nom@ac-lyon.fr))
- ✓ je me connecte sur ma messagerie professionnelle pour cliquer sur le lien de confirmation
- ✓ je crée mon mot de passe

### Je n'ai pas reçu ou j'ai égaré ma notice de vote

Si vous n'avez pas de notice de vote, vous n'avez pas d'identifiant. Vous devez donc en demander un.

- ✓ Je me connecte à mon espace électeur
- ✓ Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle
- ✓ Je saisis mon mot de passe
- ✓ Je clique sur « demander un nouvel identifiant électeur »
- ✓ Je remplis le formulaire de demande.

Pour des raisons de sécurité, cet envoi ne peut être fait que par SMS et après vérification préalable d'informations personnelles (numéro et date de naissance)